

Le gouvernement a mauvaise ha-LEN - 1/2

Il y a, je sais, déjà un article sur la LEN, loi sur l'économie numérique, mais je pense qu'un second ne sera pas inutile. Paraît-il que cette loi doit nous protéger, mais est-ce la réalité ? La loi doit protéger les citoyens numériques des pédophiles, intégristes, et autres horreurs du net et du quotidien, mais ne risque-t-elle pas de lui supprimer certaines de leurs libertés, de vos libertés ?

Depuis quelques jours (seulement) un sujet est au centre de tous les débats du net français : la LEN (Loi sur l'économie numérique) ou loi Fontaine. Cette loi doit protéger les internautes des horreurs du net, qui sont minoritaires par rapport au reste du net, car le net il ne faut pas l'oublier, c'est VOUS.

Donc qu'elles seront les mesures prises par le gouvernement :

La mise en place d'une liste noire de sites web, auquel les FAI (fournisseur d'accès à internet) devront interdire l'accès mais là, nous pouvons nous poser plusieurs interrogations :

Comment cette liste sera constituée ? Il y aura-t-il différentes commissions ? : une commission intégrisme (néonazi extrémisme religieux), une commission pornographie (et oui la loi prévoit d'interdire l'accès aux sites pornographiques) et une commission piratage, ou alors n'y aura-t-il qu'une seule commission, comme pour les magazines (je cite les magazines car dernièrement une revue, "pirate mag", qui n'avait de pirate que son nom, dont le sujet principal était les news politiquement incorrectes du monde informatique et qui contrairement à d'autres ne dédiait pas une double page voir plus aux défacements, c'est fait interdire par la même commission qui décide si tunningmag ou Newlook peuvent paraître...)

Est-ce que cette liste noire sera publique, est-ce que le citoyen lambda (vous et moi) y aura accès et pourra demander la justification pourquoi tel site ou tel site a été interdit ?

Y aura-t-il des abus ? Et oui c'est une question que l'on peut se poser, est-ce que l'on va pas se servir de cette loi pour interdire des sites qui n'auraient aucune raison d'être interdits, des sites de partis politiques, ou syndicaux par exemple, ou des sites où l'on signalerait des informations (écologiques par exemple où l'on pourrait trouver des informations mettant en cause le gouvernement.)

La levée du statut privé sur les mails, est la une atteinte à nos droits sur la vie privée. De nombreuses personnes se servent des mails pour envoyer des messages privés, or grâce à la LEN les FAI et représentant de la loi (juges, magistrats, RG (renseignement généraux), etc.) pourront les lire en toute quiétude, et on peut penser que si ils lèvent le statut "privé" du mails, c'est qu'ils nous considèrent tous suspect, suspect de quoi, de penser ? Mais, on peut se poser une autre question : est-ce qu'un jour le gouvernement n'ira pas plus loin ? Est-ce qu'un jour les SMS (qui sont des espèces de mails) ne verront pas leur statut "privé" levé eux aussi, puis le téléphone, voir même le courrier, si vous trouvez cela ridicule, réfléchissez quelle est la différence entre un SMS, un mail et une lettre ? Ils sont certes très différents par leur nature, numérique et matérielle, mais ils ont le même usage, envoyer une information.

Mais une des mesures les plus extrêmes, est la transmission des droits de censure des juges aux FAI et autres hébergeurs gratuits. Ainsi ce sera les hébergeurs qui devront décider si le contenu d'un site est sensible (sujet à censure) ou non. Vous pensez qu'une recherche de mots clé sensible suffirait à endiguer les sites sensibles, mais cela ne suffirait pas il faudrait lire une par une les pages web, voire toutes les images, etc..., **or les hébergeurs ne perdront pas de temps à faire cela, ils ont décidé de supprimer tous les comptes**, sites web, album photo, blog, si la loi passait. (voir cette [news yahoo](#)). Mais aussi cette notion de censure ne s'applique pas uniquement au site web mais aussi aux newsgroups (espèce de forums qui se lisent à l'aide de logiciels spéciaux (outlook, navigator, etc...) le plus connu est usenet.), forums, chat en direct. Or si la loi

Le gouvernement a mauvaise ha-LEN - 2/2

France-Jeunes est sous le courroux de la loi, à cause de ces forums mais aussi par ces commentaires, et je ne pense pas que les webmestres possèdent les moyens mais surtout le temps de vérifier tous les commentaires.

Mais que pouvons nous faire car comme je l'ai dit précédemment, la loi est passée en deuxième lecture ?

IL FAUT AGIR :

signer des pétitions, envoyer des courriers à vos députés (allez sur le site odebi), en parlez autour de vous, en cours, en famille, et mesure qui peut paraître hors de contexte, boycotter les produits des majors musicaux car c'est à cause d'eux si nous en sommes là aujourd'hui. Ce sont eux qui ont demandé une loi pour réglementer internet. Ce serait pour endiguer le trafic de musique sur internet. Mais nous payons déjà une taxe, et un système de protection, le key2audio, existe déjà. Alors pourquoi cette loi ? Et toute ces mesures dignes d'une dictature. **Ah en passant seuls deux pays au monde ont appliqué une loi similaire ; (Non pas les USA ;-.) la Chine et la Birmanie deux dictatures notoires.**

Dernière chose, en avez-vous entendu parler dans les médias ?

C'est bizarre, non ?